Marché T1: Remotorisation de flottille de la Gendarmerie du Sénégal

Travaux

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale (la DNLT, la DPJ, la gendarmerie nationale) ou concourante (douane, CENTIF, le CNLTP et le CILMI).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 5 Axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer

DÉBUT DE DÉPÔT

11 Février 2025

DATE LIMITE DE RÉPONSE

17 Mars 2025

BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

3 Mois

Zone d'intervention

Afrique



Dans le cadre de son axe 3, il est planifié de remotoriser des vecteurs de la flotille de la Gendarmerie Sénégalaise.

Pour télécharger le dossier d'appel d'offre :

veuillez télécharger le dossier d'appel d'offre et le corrrigendum à partir de ce lien en indiquant le mot de passe: DAOmarchéT1 . Vous pouvez aussi demander le dossier d'appel d'offre et le corrigendum sur cette adresse mail: hofmann.l@civipol.fr

Réponses aux questions reçues le 13/02/2025:

- Quelle est la configuration du système de propulsion des bateaux existant « UFAST » ? (Puissance, Marque des moteurs)

 réponse: 300 CV EVINRUDE

- Si les faisceaux sont compatibles avec les nouveaux moteurs, devons-nous quand même les remplacer ?

 réponse: REMPLACEMENT DES FAISCEAUX obligatoire

Réponses aux questions reçues le 18/02/2025:

- Afin d'obtenir l'autorisation du constructeur, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer les instructions du Bill of Lading (Consignee et Notify) ?

 réponse: le Bill of Lading est un acte juridique et international. Il est indispensable dans le cadre du transit maritime de marchandises. Émis par le transporteur, il sert de preuve de la réception, de la prise en charge et des conditions de déplacement des marchandises du port de chargement jusqu'au port de destination. Nous avons indiqué une livraison DDP. Donc la livraison du matériel remotorisé doit se faire DDP (Delivery Duty Paid). L'ensemble des frais est donc à votre charge.

 réponses aux questions reçues le 19/02/2025:

 - Allons nous avoir accès aux informations techniques concernant les vedettes (longueur des faisceaux moteur par ex) ? si ce n'est pas le cas nous prendrons des hypothèses lors de notre réponse à l'appel d'offre.

 réponse: Prendre des hypothèses pour vedette de 11m.

 - pouvons nous savoir si des moyens seront mis à notre disposition dans les locaux de la gendarmerie maritime de Dakar?

 réponses:

 - moyens de levage éventuels : **non ce n'est pas prévu**

 - moyens de stockage des pièces neuves et des outillages nécessaires - **Non ce n'est pas prévu**

 - Moyens d'accueil pour les formations- **Oui c'est prévu**

 les moteurs étant destinés à la gendarmerie sénégalaise pouvez vous nous confirmer que nous devons prévoir de demander une licence d'exportation pour ces travaux ? **OUI CAR DDP**

 En cas de réponse négative, pouvez vous justifier votre réponse ? **le choix est de faire une livraison en DDP donc l'ensemble des taxes et obligations relatives à une livraison doivent être**

incluses dans l'offre financière

- **question du 10/03/25:**

 Je suis actuellement au Senegal ». J'ai vu qu'on pouvait déposer les dossiers dans un bureau à Dakar. Est-ce qu'il faut doubler le dépôt en les envoyant également à Paris par lettre avec accusé de réception en plus de celui remis à l adresse immeuble Alyama , avenue Lamine GUEYE 6 eme étage Dakar Sénégal Bien à vous

 réponse: oui vous pouvez les déposer au bureau sans avoir à les envoyer par courrier également.

Le corrigendum T1 est disponible à partir de ce lien. le mot de passe à renseigner est CORRIGENDUM T1

la lettre d'exonération est téléchargeable à partir de ce lien en indiquant le mot de passe **EXONERATIONPOC2**

LE MARCHE T1 A ETE ATTRIBUE A NIWA GLOBAL SERVICES POUR UN MONTANT DE 441 915€